



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Dégradation du pouvoir d'achat et des conditions de vie des personnes retraitées

Question écrite n° 16172

Texte de la question

M. Matthias Tavel alerte Mme la ministre du travail, de la santé et des solidarités sur la dégradation du pouvoir d'achat et des conditions de vie des personnes en retraite. Au 1er janvier 2024, les pensions de retraite ont été revalorisées de 5,3 %, mais cette revalorisation ne permet pas de compenser le retard accumulé ces dernières années. En effet, depuis 2014, les Gouvernements successifs n'ont pas appliqué l'article L 161-25 du code de la sécurité sociale (CSS) qui prévoit que les pensions doivent être revalorisée selon l'inflation. Depuis l'année 2017, les retraités ont subi une perte 9,1 % de leur pouvoir d'achat, soit l'équivalent de 3 mois de pension (2017 à 2023). Leurs dépenses pour se nourrir ont augmenté de 14 %. L'électricité a augmenté de 10 % au 1er février 2024, le coût des compléments santé a explosé (entre 5 et 10 % en 2024) et ils subissent de plein fouet les franchises sur les médicaments décidés dans le cadre de la loi de financement de la sécurité sociale. Les revenus des agriculteurs ont eux aussi diminué de 10 % alors que les marges des industries agroalimentaires dépassent les 71 %. Souvent installés à la campagne, ils sont directement concernés par la désertification médicale en raison de la pénurie de médecins traitants et de spécialistes. Il lui demande donc quelles mesures concrètes et immédiates elle entend prendre pour améliorer les conditions de vie des personnes âgées et dépendantes, mais aussi veiller au respect et à l'application stricte des dispositions de l'article L 161-25 et si elle entend mettre en œuvre un rattrapage du montant des pensions.

Données clés

Auteur : [M. Matthias Tavel](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (8^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16172

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : [Travail, santé et solidarités](#)

Ministère attributaire : [Travail, santé et solidarités](#)

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 13 mai 2024

Question publiée au JO le : [12 mars 2024](#), page 1786

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)